



<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales Bureau de la Formation Continue et du Développement des Compétences 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service</p> <p>SG/SRH/SDDPRS/2014-58</p> <p>28/01/2014</p>
---	--

Date de mise en application : 24/01/2014

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 21/11/2014

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : L'objectif de la formation "sensibilisation à l'analyse et au traitement des données " est de faciliter la valorisation des données en utilisant et en combinant différentes méthodes simples de traitement de données.

Destinataires d'exécution

DRAAF
DDT(M)
DD(CS)PP
DAAF
EPLEFPA
DR FC

Résumé : Dans le cadre du projet de valorisation des données au MAAF, a émergé un besoin de formation à la sensibilisation à l'analyse et la valorisation des données pour les agents du MAAF (qu'ils soient en services déconcentrés, en établissements de l'enseignement agricole ou en administration centrale).

L'objectif de la formation déployée en 2014 est de proposer une approche pragmatique de la valorisation de données : Comment interpréter simplement un ensemble de données ? Comment

exprimer un besoin concret de valorisation de données ? Comment formuler une demande de valorisation de données ?

Le public visé correspond aux agents du MAAF devant valoriser des données ou commander des analyses pour : aider à la décision, appuyer l'émergence de projets notamment de projets stratégiques, porter à connaissance les politiques publiques.

1 - Le contexte

La valorisation des données constitue une aide à la décision, permettant de mettre en lumière les enjeux et apports des politiques publiques du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (MAAF) et d'en objectiver les constats.

Le MAAF met en œuvre des politiques publiques fortement territorialisées qui l'ont conduit dès le début des années 2000 à doter ses services d'outils permettant la valorisation des données géo-localisées via la représentation cartographique.

Fort de cette expérience, mais conscient de la nécessité d'étendre le champ de la valorisation au-delà des seules données spatiales et statistiques, dans le cadre de son programme de modernisation et de simplification, le MAAF a choisi de mettre en place un accompagnement des services territoriaux en 2014.

Ainsi, une offre de formation a été développée pour sensibiliser les services territoriaux au traitement des données et développer les compétences internes en matière de valorisation des données.

L'objectif de la formation déployée en 2014 est de proposer une approche pragmatique de la valorisation de données : Comment interpréter simplement un ensemble de données ? Comment exprimer un besoin concret de valorisation de données ? Comment formuler une demande de valorisation de données ?

2 - Le public

Cette formation s'adresse à un public large d'agents chargés de piloter la mise en œuvre d'une politique publique du MAAF, quel que soit leur niveau hiérarchique : direction, chef de service, chef de bureau, chef de pôle.

Ces agents sont situés en :

- Administration Centrale,
- DRAAF / DAAF,
- DDT(M) / DD(CS)PP,
- EPLEFPA.

Aucun niveau minimal de connaissances en matière de valorisation des données n'est requis pour suivre la formation.

3 - Les objectifs de la formation

Valoriser des données en utilisant et en combinant différentes méthodes simples de traitement de données :

- Connaître les acteurs de la « valorisation des données » au sein du MAAF
- Exprimer un besoin de valorisation de données, le formaliser et en évaluer la faisabilité,
- Identifier les données nécessaires et disponibles pour atteindre les objectifs fixés,

- Utiliser un panel de méthodes de valorisation de données, simples et diversifiées, adaptées aux ressources mobilisables,
- Choisir la ou les bonne(s) méthode(s) à utiliser pour valoriser les données en fonction des objectifs fixés.

4 – Présentation du dispositif de formation

Cette formation s'appuie sur l'étude de cas pratiques dans les thématiques du MAAF.

Les formations se dérouleront selon le schéma suivant :

- 1ère session de 2 jours en présentiel
- Intersession d'un mois (avec réalisation d'une étude de cas)
- 2ème session de 2 jours en présentiel

Le programme prévisionnel sera le suivant :

- Première session :
 - Jour 1
 - Introduction par le MAAF
 - Statistique : principes et concepts
 - Analyse de tableaux chiffrés et production de statistiques descriptives
 - Jour 2
 - Méthodes statistiques de base
 - Premier module de cartographie
- Travail d'intersession (statistique ou cartographique)
- Seconde session :
 - Jour 3
 - Présentation par les stagiaires des travaux réalisés en intersession
 - Second module de Cartographie
 - Jour 4
 - Analyse multi-dimensionnelle : présentation des méthodes et mise en pratique

Les horaires seront :

- Jour 1 et 3 : de 10h à 17h30
- Jour 2 et 4 : de 9h à 16h30

Le stagiaire doit s'engager à suivre l'intégralité de la formation (2 x2 jours) car il ne s'agit pas de formations modulaires.

5 – Modalités d'organisation de la formation

a) Localisation de la formation

Les formations se dérouleront dans les locaux du prestataire en charge de leurs réalisations :

- Le CEPE (Centre d'Études des Programmes Économiques)
60 Rue Étienne Dolet
92240 MALAKOFF
(Métro Ligne 13, arrêt « Malakoff - Rue Étienne Dolet »)

Les frais de transports, d'hébergement et de restauration seront à la charge de la structure d'affectation de l'agent formé.

b)Calendrier des formations

Quatre formations de deux fois deux jours sont programmées :

- Formation 1 (code ADF 147 162)
 - Session 1 : Les 20-21 février 2014
 - Session 2 : Les 20-21 mars 2014
- Formation 2 (code ADF 147 163)
 - Session 1 : Les 10-11 avril 2014
 - Session 2 : Les 22-23 mai 2014
- Formation 3 (code ADF 147164)
 - Session 1 : Les 11-12 septembre 2014
 - Session 2 : Les 9-10 octobre 2014
- Formation 4 (code ADF 147 165)
 - Session 1 : Les 16-17 octobre 2014
 - Session 2 : Les 20-21 novembre 2014

c) Inscriptions

Les fiches d'inscription doivent parvenir au bureau de la formation continue et du développement des compétences (BFCD) 3 semaines avant le début de la formation. Toutefois pour la « formation 1 », le délai est réduit à 1 semaine.

Les fiches d'inscription en annexe dûment signées seront à envoyer, par messagerie à : marie.diawara-camara@agriculture.gouv.fr

Le Chef du Service des Ressources Humaines,
Monsieur Jacques CLEMENT



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Demande d'inscription à une action de formation des personnels -

Respectez les dates limites d'inscriptions indiquées sur le descriptif de l'action.

Nom (M. Mme) :	Prénom :	
Courriel agent :	Tél :	
Fonction(s) exercée(s) :	Catégorie : A B C	
Direction ou EPL d'affectation :		
Établissement d'exercice :		
Service :		
Adresse administrative :		
Courriel institutionnel :	Tel :	
Agent d'EPL	Autre agent MAAF	Agent hors MAAF
Code agent SAFO ②:	Code agent EPICEA ②:	

Code Action :	Action SAFO Action EPICEA		
Titre de l'action :			
Structure organisatrice de l'action :			
n° session	Dates (début – fin)	Lieu	Si à distance, cochez

Motivation de la demande ① (1 seule réponse)

T1 Adaptation immédiate au poste de travail	FS Formation statutaire	BC Bilan de compétence
T2 Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	PEC Préparation aux concours	PP Période de professionnalisation
T3 Développement ou acquisition de nouvelles qualifications (développement personnel)	VAE Validation des acquis d'expérience	

Cette demande fait-elle l'objet, par ailleurs, d'une demande de mobilisation du Droit Individuel à la Formation (DIF) auprès du service des Ressources Humaines : Oui Non (le DIF ne peut pas être mobilisé pour T1, FS, PP)

Vos attentes précises par rapport à cette formation :

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF ③

Fait à	Le	Signature de l'agent
<i>Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.</i>		

Avis du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement	Visa du RLF ③	Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission
Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/> Motif : Nom, Signature et cachet	Nom : Courriel : Téléphone : Signature	Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/> Motif : Nom, Signature et cachet

① Voir note de service SG/SDDPRS/N2008-1226, relative à la mise en œuvre des modalités de formation tout au long de la vie dans les services du MAAF.

② Saisie obligatoire de votre code agent (SAFO ou EPICEA). Si vous ne le connaissez pas : renseignez-vous auprès de votre RLF ③ Responsable Local de Formation